



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de servitude avec GRDF - secteur Gare

DE20180522_23

Conseil municipal du 22 mai 2018

Rapporteuse :
Véronique DE MAILLARD

Télétransmise à la Préfecture le 25 MAI 2018
Affichée le 25 mai 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mai 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Joël GUITTON à M. Patrick LEMAIRE
- M. Patrick BOURGOIN à M. Gérard MARQUET
- M. Denis DEBROSSE à M. Jean-Pol GATELLIER
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Pascal MONIER
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Samantha BOURGOGNE
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- Mme Michèle LACROIX-FAYE à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe POUSSET

Convention de servitude avec GRDF - secteur Gare

Espaces Publics
id : 2173

Conseil municipal
22 mai 2018

23

Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD

Parallèlement à la construction de la passerelle piétonne pour le Pôle d'Échange Multimodal de la gare d'Angoulême, GRDF doit réaliser le déplacement d'une canalisation de gaz existante.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la pose d'une nouvelle canalisation sur une parcelle appartenant à la Ville d'Angoulême.

Les services de GRDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour l'installation à demeure d'une canalisation souterraine dans une bande de 3 mètres de large et sur une longueur d'environ 10 mètres, ainsi que ses accessoires, sur la parcelle AV n° 98.

Il vous est proposé :

D'approuver la convention de servitude de passage à titre gratuit, conclue pour la durée des ouvrages, de cette canalisation souterraine ou de tout autre ouvrage qui pourrait lui être substitué, et le plan annexé.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile dans ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
22 mai 2018

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées



Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

